

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISSANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

TARIF

ACHAT	ABONNEMENT ANNUEL	ANNONCES
<ul style="list-style-type: none"> ● 1 à 12 pages..... 200 F ● 16 à 28 pages..... 600 F ● 32 à 44 pages..... 1 000 F ● 48 à 60 pages..... 1 500 F ● Plus de 60 pages..... 2 000 F 	<ul style="list-style-type: none"> ● TOGO..... 20 000 F ● AFRIQUE..... 28 000 F ● HORS AFRIQUE..... 40 000 F 	<ul style="list-style-type: none"> ● Récépissé de déclaration d'Associations..... 10 000 F ● Avis de perte de titre foncier (1er et 2^e insertions)..... 10 000 F ● Avis d'immatriculation..... 10 000 F ● Certification du JO..... 500 F

N.B : Le paiement à l'avance est la seule garantie pour être bien servi.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'EDITOGO Tél : (228) 221 37 18 / 221 07 08 Fax : (228) 222 14 89 - BP 891 LOME

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - TEL : 221 27 01 LOME

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

Conservation de la propriété foncière (Avis de demande d'immatriculations)

Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique.

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition aux présentes immatriculations es mains du conservateur soussigné dans le délai de trois mois à compter de l'affichage des présents avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire des tribunaux de : Lomé, Tsévié, Aného, Kévé, Agou, Kpalimé, Notsè, Atakpamé, Amlamé, Sotouboua, Blitta, Sokodé, Bafilo et Kara.

Suivant réquisition n° 23329, déposée le 24-05-02, Mme TRENOU Afiavi, épouse SEMANOU, profession de Sage femme en retraite, demeurant et domiciliée à Abidjan. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 47a 37ca, situé à Agoenyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Fidokpui et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité BANIBAH.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23331, déposée le 25-05-02, Mme TRENOU Afiavi, épouse SEMANOU, profession de Sage femme en retraite, demeurant et domiciliée à Abidjan. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 18a 03ca, situé à Agoenyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Fidokpoé et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité BANIBAH.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23332, déposée le 25-05-02, Mme TRENOU Afiavi, épouse SEMANOU, profession de retraité, demeurant et domiciliée à Abidjan. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 18a 92ca, situé à Agoenyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Fidokpui et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité BANIBAH.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23663, déposée le 18-11-02, Mr YOVO Ayité Madzé, profession de retraité, demeurant et domicilié

à Aného. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4a 00ca, situé à Lomé baguida (Adamavo), préfecture du Golfe, connu sous le nom de Baguida Adamavo et borné au Nord par une rue de 16 m, au Sud par le lot n° 886, à l'Est par une réserve administrative, à l'Ouest par le lot n° 883.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mr MENSAH DOSSEH et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24724, déposée le 01-04-04, Mr JACQUENS Stanislas Armand, profession de Militaire à la retraite, demeurant et domicilié à GADJAKA. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité Française, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 35a 14ca, situé à GADJAGAN, préfecture d'Agou, connu sous le nom de GODJI et borné au Nord par une rue en projet de 12 m, au Sud par une rue en projet de 14m, à l'Est par les propriétaires Jacques et Abolou Akpéné et à l'Ouest par une rue en projet de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24725, déposée le 01-04-04, Mr JACQUENS Stanislas Armand, profession de Militaire à la retraite, demeurant et domicilié à Agou Gadjagan. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité Française, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 47a 70ca, situé à GADJAGAN, préfecture d'Agou, connu sous le nom de GODJI et borné au Nord par la propriété ADODO Yao et propriété Kossolna Tchitchao, au Sud par la propriété Adodo Yao, à l'Est par la propriété Adodo Yao et à l'Ouest par la propriété Adodo Yao.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25805, déposée le 19-07-05, Mr BESSA Kodjo, profession de Pasteur, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 46a 93ca, situé à Tohou Adaléwui, préfecture du Moyen Mono, et borné au Nord et à l'Est par la propriété Moïse Hungbédji, au Sud par la route Notsé Tohou de 20 m et à l'Ouest par la propriété de l'Eglise Evangélique.

Il déclare que ledit immeuble appartient à l'Eglise Evangélique du Togo et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26025, déposée le 11-10-05, Mme LAALI Banipo, épouse BARNABO, profession d'Enseignante retraitée, demeurant et domiciliée à Lomé Mandataire de Mr AGBOSSOU Kodjo M.A. et Mme BARNABO Yendoubé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 23a 98ca, situé à Lomé Agoenyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Ahonkpoé et borné au Nord, par Sossougah Demessi, au Sud par une rue existante, à l'Est par une rue existante et à l'Ouest par une rue existante.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à AGBOSSOU Kodjo M. A. et Mme BARNABO et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26222, déposée le 07-12-05, Mr PADONOU Clément, profession de Directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 85ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de KELEGOU et borné au Nord par le lot n° 190, au Sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'Est par le lot n° 185 et à l'Ouest par le lot n° 183.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26223, déposée le 07-12-05, Mr PADONOU Clément, profession de Directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 72ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de KELEGOU et borné au Nord par le lot n° 191, au Sud par une rue de 14 m, à l'Est par une rue de 16 m et à l'Ouest par le lot n° 184.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26337, déposée le 18-01-06, Sœur KANSOLE Marie-Thérèse, profession de Religieuse, demeurant et domiciliée à Notsé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 57a 43ca, situé à Lomé Sanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Madjikipéto et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par des rues de 14 m 14 m 14 m et 16m.

Elle déclare que ledit immeuble appartient aux Religieuses de l'Assomption et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26354, déposée le 27-01-06, Mr RAMANOU OWOLABI Emmanuel, profession de Directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin Séminaire. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03a 80ca, situé à Lomé Baguida, préfecture du Golfe, connu sous le nom et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par le propriétaire KOUMAKO Koami.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26355, déposée le 27-01-06, Mme AMEGNIGNON Ayélé Flore, épouse ANTONIO, profession de Secrétaire, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 08a 79ca, situé à Lomé Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sagbado Yokoè et borné au Nord, par le propriétaire ATILE Komlan, au Sud par une rue de 14 m, à l'Est par le lot n° 8 à l'Ouest par le lot n° 6.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26367, déposée le 01-02-06, Mr LEDIEU Emile Julien, profession de Consultant Juridique et Financier, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité Française, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 83ca, situé à Lomé Bè Kponou, préfecture du Golfe, et borné au Nord par le lot n° 8, au Sud par la rue de 20 m, à l'Est par les lots n° 9 bis et 10, à l'Ouest par la rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26371, déposée le 02-02-06, Me ADJA Morou, profession de Notaire, demeurant et domicilié à KARA Tomdè. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Agbonou (Atakpamé), préfecture de l'Ogou, connu sous le nom de Kpotamé et borné au Nord par une rue de 12 m, au Sud par la

Collectivité Kossiboukor, à l'Est par la Collectivité Kossiboukor et à l'Ouest par la Collectivité Kossiboukor.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M KIKI Agbéwonou Komi et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26380, déposée le 06-02-06, Mr DA SILVERA Adjété Komlanvi, profession d'Agent Technico-Commercial, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Lomé, préfecture de Golfe, connu sous le nom de Aflao Sagbado et borné à l'Est par une rue non dénommée de 14 m, au Sud par le lot n° 5 à l'Ouest par le lot n° 2 et au Nord par un lot non numéroté.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26530, déposée le 22-03-06, Mme do REGOS S. Afiavi, profession de Notaire, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 24a 10ca, situé à Lomé Baguida, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Zone d'extension n° 2 et borné au Nord, par une rue non dénommée de 30 m, au Sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'Est par les lots n° 7 bis et 8 bis à l'Ouest par les lots n° 14 et 15.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26549, déposée le 28-03-06, Mr DOGBE Koffi Elom Gérard, profession d'Economiste Statisticien, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 14ca, situé à Lomé Kélégougan Kégué, préfecture de Golfe, connu sous le nom de Kélégougan Kégué et borné au Nord par le lot n° 1825 B, au Sud par la rue de l'Atlantic Produces de 34 m à l'Est par le lot n° 1826 et à l'Ouest par le lot n° 1824.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26551, déposée le 30-03-06, Mr LEGBA-MONY Koffi Gabriel, profession de Représentant Adjoint PNUD, demeurant et domicilié à Lomé Casablanca. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la

République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06a 35ca, situé à Lomé Aflao, préfecture de Golfe, connu sous le nom de Apédokoè et borné au Nord par les héritiers ADJAKLI, au Sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'Est par les Héritiers ADJAKLI, à l'Ouest par les Héritiers ADJAKLI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26556, déposée le 31-03-06, Mr ATAYI Satchi Toko Zomabi, profession d'Agent Commercial, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12a 31ca, situé à Lomé, préfecture de Golfe, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au Nord par une rue non dénommée de 16 m, au Sud par le lot n° 658, à l'Est par le Bd du Haho et à l'Ouest par le lot n° 663 bis B.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26585, déposée le 10-04-06, Mr AHAMADOU Ibouraim, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 08a 00ca, situé à Lomé Agoènyivé, préfecture de Golfe, connu sous le nom de Anomé Téléssou et borné au Nord par la propriété KONOU, au Sud par la propriété KONOU, à l'Est par une rue de 28 m et à l'Ouest par la propriété KONOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26661, déposée le 11-05-06, Mme ANTHONY E. Chantal, profession d'Employée de Restaurant, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 85ca, situé à Lomé Tokoin Kélégo, préfecture du Golfe, et borné au Nord, par le lot n° 1181, au Sud par le lot n° 1179, à l'Est par le lot n° 1191 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26662, déposée le 11-05-06, Mr ANTHONY Koami, profession d'Employé de Bureau, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 80ca, situé à Lomé Tokoin Kélégo, préfecture de Golfe, et borné au Nord par la propriété MOSSOWODO Ahiankou, au Sud par le Bd du Haho, à l'Est par le lot n° 1194 et à l'Ouest par le lot 1192.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26663, déposée le 11-05-06, Mme ANTHONY Déla Claudine, profession d'Aide Soignante, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 71ca, situé à Lomé Tokoin Kélégo, préfecture du Golfe, et borné au Nord, par une rue non dénommée de 16 m, au Sud par le lot n° 1192, à l'Est par la propriété Mossowodo Ahiankou et à l'Ouest par le lot n° 1180.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26664, déposée le 11-05-06, Mr BROOHM Kuété Léonard, profession de Moniteur Auto Ecole, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12a 06ca, situé à Lomé Baguida, préfecture de Golfe, et borné au Nord par une rue en projet de 24 m, au Sud par le lot n° 16, à l'Est par une rue en projet de 16 m et le lot n° 14 et à l'Ouest par le lot 12.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26703, déposée le 29-05-06, Mr ADJIWANOU Gbadogbé K. Kodjo, profession de Topographe, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 02ca, situé à Lomé Aflao, préfecture de Golfe, connu sous le nom de Ségbé et borné au Nord, au Sud, à l'Est, et à l'Ouest par les Héritiers Homawou-Latey.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26719, déposée le 12-06-06, Mr AMENTI Komlan Norbert, profession de Revendeur, demeurant à Adakpamé et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 84a 93ca, situé à Tsévié Dalavé, préfecture du Zio, connu sous le nom de Atsanvedo et borné au Nord par la collectivité DEGBE, au Sud par la collectivité BARIBA, à l'Est par la collectivité VIWOTOR et à l'Ouest par la collectivité AZIAKONOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26726, déposée le 15-06-06, Mr ABOTSI Anani Sedufia, profession d'Informaticien, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04a 99ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Afiao Apédokoè et borné au Nord et au Sud par la propriété NEGLO BLEWUTCHI, à l'Est par la voie expresse de 50 m et à l'Ouest par la collectivité SOGBO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26751, déposée le 26-06-06, Mr KADARING Kokou Kada, profession de Directeur du CNPP, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 10a 74ca, situé à Tchitchao, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Tchitchao et borné au Nord par l'ancienne route de Sara-Kawa, au Sud par les collectivités Mélébou et Signa, à l'Est par la Collectivité Signa et à l'Ouest par la collectivité N'Laba.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26752, déposée le 28-06-06, Mr KADARING Kokou Kada, profession de Directeur du CNPP, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain

ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 86ca, situé à Tchitchao, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Tchitchao Atemdè et borné au Nord par l'ancienne route de Sara-Kawa, au Sud par les collectivités Mélébou, à l'Est par la propriété KADARING Kokou Kada et à l'Ouest par la collectivité N'Laba.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26778, déposée le 11-05-06, Mme DO REGO Afiavi Sirikatou, profession de Notaire, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 30a 34ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sanguera Sagnraka et borné au Nord par la propriété ADJIKAM d'AZOUGO Ayao, au Sud par la propriété AZIATODJI, à l'Est par une rue en projet et à l'Ouest par la route Sanguera Amedenta.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26794, déposée le 17-07-06, Me MOUHAMED Tchassona Traoré, profession de Notaire, demeurant et domicilié à Lomé Anomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 10a 58ca, situé à Tokoin Wuiti Commune de Lomé, préfecture du Golfe, et borné au Nord par les lots 22 et 33 A, au Sud par une rue de 12 m non dénommée, à l'Est par une rue de 12m non dénommée et à l'Ouest par le lot n°30.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la Congrégation des Sœurs Servantes de Saint Enfant Jésus et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26795, déposée le 17-07-06, Me MOUHAMED Tchassona Traoré, profession de Notaire, demeurant et domicilié à Lomé Anomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 54ca, situé à Tokoin Dogbéavu Commune de Lomé, préfecture du Golfe, et borné au Nord par le lot n° 15, au Sud par une rue de 20 m, à l'Est par le lot n° 14 et à l'Ouest par une rue de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mr IBRAHIM Sabssidini et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26804, déposée le 20-07-06, Mr ABIGUIME P'Kala Pobossi, profession de Directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé Agoè Anomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 08a 98ca, situé à Kara, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Dongoyo et borné au Nord par le lot n° 1848 bis, au Sud par la rue Batascom, à l'Est par le lot n° 1847 bis et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26807, déposée le 25-07-06, Mme MACKAULLY Nayatou Antoinette, profession de Ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé Tokoin. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Baguida Avépozo, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Avepozo Kpogan et borné au Nord par le lot n° 11, au Sud par le lot n° 13, à l'Est par le lot n° 15 et à l'Ouest par une rue en projet de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à Mr AGUIAR Ollah John et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26808, déposée le 25-07-06, Mr Albert DOTSE K. NYAKU, profession d'Inspecteur des Impôts, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04a 72ca, situé à Lomé Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Adidogomé et borné au Nord par une rue de 16 m, au Sud par un lot non identifié, à l'Est par le lot n° 395 et à l'Ouest par une rue de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mlle ADAMAH Kokoè et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26809, déposée le 26-07-06, Mr ATAYI Ayayi Hogbondjin, profession d'Ingénieur Electronicien, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 07ha 03a 99ca, situé à Tsévié Atikugblé, préfecture du Zio, connu sous le nom de Taklapé et borné au Nord par la collectivité Tonou DZIWONOU, au Sud par la collectivité KPETSI Komla, à l'Est par la collectivité FIGA et à l'Ouest par la collectivité KPETSI Komla.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26810, déposée le 26-07-06, Me NAGBANGOU Flindja Sosthène, profession de Notaire, demeurant à Djidjolé et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02a 15ca, situé à Lomé Tokoin Aviation, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Pukame et borné au Nord par une rue non dénommée de 16 m, au Sud par la rue de la mission baptiste de 28 m, à l'Est par le lot n° 148 A et à l'Ouest par le lot n° 148 C.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mr AVOSSAN Komla Georges et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26812, déposée le 27-07-06, Mr NIANDOU Salou, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé Baguida. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité Nigérienne, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 65ca, situé à Lomé Baguida, préfecture du Golfe, et borné au Nord par le lot n° 1, au Sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'Est par le lot n° 4 et à l'Ouest par le lot n° 16 A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26814, déposée le 28-07-06, Mme KOUAVI Ahlimba Kékéli épouse BARRIGAH, profession de Commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé Nyékonakpoè. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 14a 77ca, situé à Lomé Nyékonakpoè Commune de Lomé, préfecture du Golfe, et borné au Nord par la propriété Martélot, au Sud par la rue Anipah Dossou, à l'Est par la propriété Komashie Koko Gédzi et à l'Ouest par l'Ecole Privée Laïque de Nyékonakpoè (la Lumière).

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26815, déposée le 28-07-06, Mr LOKPE Djabadjo Ahmed Tchinne, profession d'Agent Commercial, demeurant et domicilié à Lomé Agoènyivé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité Nigérienne, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 07a 03ca, situé à Lomé Agoènyivé,

préfecture du Golfe, et borné au Nord par le lot n° 863, au Sud par une rue de 16 m, à l'Est par le lot n° 865 et à l'Ouest par le lot n° 861.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient à et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 2681, déposée le 31-07-06, Mr Sabah Komlan, profession d'Employé de Bureau, demeurant et domicilié à Lomé Aflao Avédji. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06a 28ca, situé à Lomé Aflao Avédji, préfecture du Golfe, et borné au Nord et à l'Ouest par la collectivité Dogbévi, au Sud par une rue non dénommée de 14 m et à l'Est par la propriété de Mme Folikpo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26818, déposée le 01-08-06, Mr ATTIOGBE Ayaovi, profession d'Assistant Médical, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04a 99ca, situé à Lomé Hédzranawoé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Togo 2000 et borné au Nord par le lot n° 945, au Sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'Est par une rue non dénommée de 16 m et à l'Ouest par le lot n° 942.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mr FATSAWO Komla Guy et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26819, déposée le 01-08-06, Mr OGOUBI Kodjo, profession de Revendeur, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03a 31ca, situé à Lomé Aflao avédji, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Téléssou et borné au Nord, à l'Ouest par la propriété Zikpi, au Sud par Nayo, à l'Est par une rue de 28 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26822, déposée le 03-08-06, Mr LAWSON Seth Fessou, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une

contenance totale de 14a 46ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Adidogome et borné au Nord par les lots n° 231 et 232, au Sud par une rue de 20m, à l'Est par le lot n° 224 et à l'Ouest par le lot n° 222.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26823, déposée le 04-08-06, Mr d'ALMEIDA Babalola, profession de Directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin Cébévito. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 07ca, situé à Lomé Agònyivé, préfecture du Golfe et borné au Nord le lot n° 59, au Sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'Est par le lot n° 61 et à l'Ouest par un lot sans numéro.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26824, déposée le 09-08-06, Mr BODOMBOSSOU Essokilina, profession de Cadre de Banque, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04a 68ca, situé à Kara Dongoyo, préfecture de la Kozah et borné au Nord le lot n° 1426, au Sud par une rue non dénommée, à l'Est par le lot n° 1427 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 28 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26826, déposée le 09-08-06, Me AQUEREBURU Coffi, profession d'Avocat à la Cour, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 13a 09ca, situé à Kossi Agbavi, préfecture des Lacs et borné au Nord et l'Est par Aquéréburu Coffi, au Sud et à l'Ouest par la collectivité Agbavito Ehon Mikpognigban.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26827, déposée le 09-08-06, Me AQUEREBURU Coffi Alexis, profession d'Avocat à la Cour, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme

d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 10ca, situé à Aného, préfecture des Lacs connu sous le nom de Dégbénou-Zogbé et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud par le lot n° 72, à l'Est par le lot n°63 et à l'Ouest par le lot n°61.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26828, déposée le 09-08-06, Me AQUEREBURU Coffi Alexis, profession d'Avocat à la Cour, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 14a 41ca, situé à Lomé Aflao Apédokoè, préfecture du Golfe connu sous le nom de Gbomamé et borné au Nord et l'Ouest par la collectivité Akato, au Sud et à l'Est par la collectivité Adégnou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26829, déposée le 09-08-06, Me AQUEREBURU Coffi Alexis, profession d'Avocat à la Cour, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 13a 31ca, situé à Tsévié-Kpali, préfecture du Zio connu sous le nom de Tsavé et borné au Nord par la route d'usine SOTOCO de 20 m, au Sud à l'Est et à l'Ouest par la collectivité FIO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26830, déposée le 09-08-06, Me AQUEREBURU Coffi Alexis, profession d'Avocat à la Cour, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 36a 14ca, situé à Aného Kossi-Agbavi, préfecture des Lacs connu sous le nom de Kossi-Agbavi et borné au Nord, au Sud à l'Est et à l'Ouest par Attisso Ehon AGBAVITO IV.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26832, déposée le 09-08-06, Mr DOSSA Kodzo Mawuna, profession d'Agent de Banque, demeurant et domicilié à DAKAR. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme

d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 33ha 40a 94ca, situé à Notsè, préfecture de Haho connu sous le nom de Kadje et borné au Nord par la propriété Afanvi Kokouvi, au Sud par la propriété Afanvi Kokouvi, à l'Est par la propriété Afanvi Kokouvi et à l'Ouest par la propriété Afanvi Kokouvi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26833, déposée le 09-08-06, Mr SEGBOHOE Anani et Mr AKAKPO-FOLLY Kouami, profession d'Agent Technique de Santé et Retraité, demeurant et domicilié à Lomé. Majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 09ha 64a 62ca, situé à Tsévié Bolou Afokonou, préfecture du Zio connu sous le nom de Honkpédji et borné au Nord par BOKOVI Edoh Klu Axovi et propriété ADETU, au Sud par ABITO Yawovi et ABALO Komi, à l'Est par AGBOVE Kossivi et à l'Ouest par les propriétés ADETU et AGBOVE Kossivi.

Il déclare que ledit immeuble leur appartient et n'est, à leurs connaissances, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26834, déposée le 09-08-06, Mr BESSEH Koffitsè Djidoula, profession de Chargé d'études, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02a 98ca, situé à Lomé Aflao, préfecture du Golfe connu sous le nom de Amadahomé et borné au Nord par la collectivité TOKA, au Sud par une rue de 18 m, à l'Est par la collectivité TOKA et à l'Ouest par une rue de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26835, déposée le 10-08-06, Mr LIMDEYOU Paroudjia Abaltu, profession de Religieux, demeurant et domicilié à Kara Tomdè. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03ha 24a 94ca, situé à Abouda, préfecture de la Kozah et borné au Nord par la collectivité Lao Pyabalo, au Sud par la collectivité Lao Pyabalo, à l'Est par une route existante de 16 m et à l'Ouest par les collectivités MANGAMANA et Lao Pyabalo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26836, déposée le 10-08-06, Mr ASSOU AKLASSOU ADELA III, GBOVISOMANAB. et AYITE KANGLO M., profession de Chefs Canton, demeurant et domiciliés à Lomé. Majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 96a 53ca, situé à Lomé-Bè Commune de Lomé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Djina-Kpota et borné au Nord par la route de l'Aéroport, au Sud par la voie ferrée Lomé Aného, à l'Est par le TF n° 4313 propriété Kalifé Salim et une rue de 12 m et à l'Ouest par le carrefour de la route de l'aéroport et la voie ferrée Lomé Aného.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26837, déposée le 11-08-06, Mr TCHODIE M'babinou, profession d'Administrateur, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 99ca, situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n°948, au Sud par le lot n° 952 à l'Est par une rue non dénommée de 14 m et à l'Ouest par le lot n° 951.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26838, déposée le 11-08-06, Mr BOUGONOU Djanéyé Youssouf, profession de Cadre Commercial, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 41a 97ca, situé à Lomé Légbassito, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par trois rue existantes de 14 m chacune, au Sud par la collectivité Sodji Saka.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26841, déposée le 14-08-06, Mme MONGBANTE DABONTIN Bamili, profession de Ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé Adidoadin. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 62ca, situé à Lomé Avédji, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Totsivi et borné au Nord par une rue de 16 m, au Sud par le lot n°1653, à l'Est par le lot 1663 et à l'Ouest par le lot 1661.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26842, déposée le 14-08-06, Mr KETAKOU Akoula Powonki, profession d'Enseignant, demeurant et domicilié à Sotouboua. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 41ca, situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Cacavéli et borné au Nord par le lot n° 326, au Sud par le lot n°328, à l'Est par le lot n° 329 et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26843, déposée le 14-08-06, Mr TOYI Somabé, profession de Guérisseur, demeurant et domicilié à Lomé Ablogamé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3 ha 48a 95ca, situé à Dalavé, préfecture du Zio, connu sous le nom de Havé Doumé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité Honou Djoka, au Sud par la propriété Goudjinou Hounou Albert.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26844, déposée le 14-08-06, Mme KAO KEZIE Badawou Azia Aïcha, profession d'Agent de Banque à la retraite, demeurant et domiciliée à Kara. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 25a 12ca, situé à Sokodé Kpangalam, préfecture de Tchaoudjo, et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par trois rues non dénommées, à l'Est par la collectivité Kpangalam.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26845, déposée le 14-08-06, Mr BEWELI Médébè, profession d'Inspecteur des Douanes, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04a 61ca, situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le

nom de Cacavéli et borné au Nord le lot n° 159 au Sud par une rue de 16 m, à l'Est par le TF : 15633 RT et à l'Ouest par le lot n° 157.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26846, déposée le 16-08-06, Mr AGBOKOU Adodo, profession de Directeur d'Entreprise, demeurant et domicilié à Lomé Hédzranawoé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 35a 64ca, situé à Tsévié Mission Tové, préfecture du Zio, connu sous le nom de Adidomé et borné au Nord par une rue en projet de 16 m, au Sud par la propriété Alokpo Komla, à l'Est par la route Agoenyivé mission tové de 28 m et la propriété ATSOKO Messanvi et à l'Ouest par la propriété Emoé Golo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26847, déposée le 16-08-06, Mr GAMON Délali, profession de Directeur Administratif et Financier à ATS, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 01ca, situé à Aflao Adidogomé, préfecture du Golfe, et borné au Nord par le lot n° 742, au Sud par une rue de 14 m, à l'Est par les lots n° 744 et 750 et à l'Ouest par le lot n° 748.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26848, déposée le 17-08-06, Mme TEVI Sossi, profession de Revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04a 07ca, situé à Lomé Agoenyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Dingblé et borné au Nord, à l'Est au et à l'Ouest par les lots 647 A, 646 et 648 et au Sud par une rue non dénommée de 30 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26849 déposée le 17-08-06, Mr FIOGBO Koffi Théophile, profession de Projecteur en bâtiment, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande

l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Dossoukopé et borné au Nord par le lot n° 69, au Sud par le lot n° 71, à l'Est par les lots n° 70 et à l'Ouest par la rue de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26852, déposée le 18-08-06, Mr DORKENOO Koffi Loko, profession de Transporteur, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06a 19ca, situé à Lomé Agoenyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Agoenyivé Zongo et borné au Nord et à l'Est par des rues non dénommées de 20 et 16 m, au Sud et à l'Ouest par la propriété FAHINYAHINDE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26853, déposée le 18-08-06, Mme ZINSOU Afiavi Lédi née Kuassi, profession de Ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé Nyékonakpoè. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 95ca, situé à Lomé Agoenyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Lotissement Gendarmerie et borné au Nord, au Sud et à l'Est par les lots n° 93 et 94 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 20 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26854, déposée le 18-08-06, Mr BESSA Kodjo Gerson, profession de Pasteur Modérateur, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en une chapelle de 388,29 m² de surface d'une contenance totale de 01ha 22a 64ca, situé à Lomé Tokoin Hédzranawoé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de quartier Hédzranawoé et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud par une rue de 14 m, à l'Est par une rue de 16 m et à l'Ouest par une rue 16 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à l'Eglise Evangélique Presbytérienne et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26857, déposée le 22-08-06, Mr GBADAMASSI Tadjou Baba Tondé, profession de Cuisinier, demeurant et domicilié à Lomé Bè-Kpota. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 09a 16ca, situé à Lomé Avépozo, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Wégo et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud par la collectivité Koudakpo, à l'Est par le lot n°18 et à l'Ouest par le lot n°16A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26858, déposée le 22-08-06, Mr DORKENOO Koffi Loko, profession de Transporteur, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 16a 73ca, situé à Lomé Agoényivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Agoényivé Zongo et borné au Nord par une rue non dénommée de 16 m, au Sud par la collectivité Agnigbolo à l'Est par la collectivité Koussoumon et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26859, déposée le 22-08-06, Mr AHENOU Kokou Mensa Théophile, profession d'Inspecteur d'Impôt, demeurant et domicilié à Lomé Avédji. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à Lomé Agoényivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Téléssou Anomé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité Toublou Dovi et au Sud par une rue existante de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26860, déposée le 22-08-06, Mr DORKENOO Koffi Loko, profession de Transporteur, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 70ca, situé à Lomé Agoényivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Agoényivé Zongo et borné au Nord par la collectivité Wodédou Adjéssonou, au Sud et l'Est par la collectivité Koussoumon et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26862, déposée le 24-08-06, Mr AKPEKO Kodjo, profession de Mécanicien, demeurant et domicilié à Lomé Atiégo. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un rectangle d'une contenance totale de 06a 01ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Aflao Avédji Téléssou et borné au Nord par une rue existante de 20 m, au Sud par la propriété ADIDAGLO Amouzou, à l'Est par la propriété ADIDAGLO Amouzou et à l'Ouest par la propriété ADIDAGLO Amouzou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26863, déposée le 24-08-06, Mme BANIPO Laali Marie Angèle épouse BARNABO, profession de retraitée, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 24a 01ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Légbassito et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud par une rue de 14 m, à l'Est par la collectivité SODJI SAKA et à l'Ouest par la collectivité SODJI SAKA.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à Mr AGBOSSOU Kodjo Mawupé Anani et Mme BARNABO Yendoubé et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26864, déposée le 24-08-06, Mr DADZIE Komlan Kinikini, profession d'Agent de banque, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Aného Glidji, préfecture des Lacs, et borné au Nord par le lot n°505, au Sud par le lot n°509, à l'Est par une rue de 14 m et à l'Ouest par le lot n°506.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26865, déposée le 24-08-06, Mr HOEGAH Kossi Jeannot, profession de Gestionnaire, demeurant et domicilié à Paris. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 59ca,

situé à Agoényivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Fiovi et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud par NOUGBALOU Abraham, à l'Est par NOUGBALOU Abraham et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26866, déposée le 24-08-06, Mr AKAKPO Kokou Adédissa, profession d'Employé de Banque, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Aného Glidji, préfecture des Lacs, et borné au Nord par le lot n°504, au Sud par le lot n°508, à l'Est par le lot n°507 et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26867, déposée le 25-08-06, Mr ACKEY Tétévi Gbéléwossi, profession d'Agent Technicien de Santé, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 01ca, situé à Lomé Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Batomé Totsivi et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud par le lot n°533, à l'Est par le lot n°543 et à l'Ouest par le lot n° 541.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Wilson William Alain et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26868, déposée le 25-08-06, Me PIYAKI Assoumanou, profession de Notaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 83ca, situé à Agoényivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Fiovi et borné au Nord au Sud et à l'Ouest par la propriété de LOGOU Dabla, à l'Est par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mr KANATE Akotété Misséyadem et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26870, déposée le 25-08-06, Mr DEFLY Koffi, profession d'Ingénieur Télécom, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre

foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 2ha 50a 09ca, situé à Dalavé Agodéké, préfecture du Zio, et borné au Nord à l'Est et à l'Ouest par la collectivité Tomion, au Sud par la route de Tsévié Kpomé.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme APETOGBO Dopé et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26871, déposée le 25-08-06, Mr SIBABI Zato, profession de Revendeur, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 92ca, situé à Lomé Tokoin, préfecture du Golfe, et borné au Nord par une rue de 10 m, au Sud par le lot n°151 à l'Est par le lot n° 164 à l'Ouest par le lot n°162.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26872, déposée le 25-08-06, Mr NYAVOR Kougnéwodo, profession de Topographe Dessinateur, demeurant et domicilié à Lomé Kogné. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06a 06ca, situé à Lomé Agoényivé Kégué, préfecture du Golfe, et borné au Nord par le lot n° 443, au Sud par une rue non dénommée de 12 m, à l'Est par une rue non dénommée de 14 m et à l'Ouest par le lot n°441.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26873, déposée le 25-08-06, Mlle MISSEBUKPO Ablavi Midodzi épse AGBANOUVI-AGASSI, profession de Comptable, demeurant et domiciliée à Lomé Tokoin Nukafu. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02a 97ca, situé à Lomé Agoényivé Dingblé, préfecture du Golfe, et borné au Nord par une rue en projet de 12 m, au Sud par le lot n° 1316, à l'Est par le lot n° 1315 B et à l'Ouest par une rue en projet de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26874, déposée le 25-08-06, Me ASSOGBAVI-GBEDEY Adjoavi Malodjo, profession de Notaire, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande

l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02a 30ca, situé à Lomé Baguida-Plantation, préfecture du Golfe, et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété Koudéka Akakpovi, au Sud par une rue et à l'Est par la propriété Dansia Attisso Afi.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à Mme DEGUE Amélé Biova et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26875, déposée le 29-08-06, Me EKOUE DODJI DOSSEH-ADJANON, profession de Notaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12a 90ca, situé à Aného Dagué, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Gblédji et borné au Nord et l'Est par la propriété du Sieur AGBODAN Afandina, au Sud par une rue non dénommée de 14 m et à l'Ouest par la propriété du Sieur ZANKLI Dosseh.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme AHADZI Marcelline Délali et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26882, déposée le 30-08-06, Mr TAKOUAME Goumah Nampoukti, profession de Topographe, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03a 16ca, situé à Agoényivé Cacavéli, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Totchi et borné au Nord par le lot n° 404 A, au Sud par une rue 8 m à l'Est par une rue 10 m et à l'Ouest par le lot n° 404A.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mine SAMBIANI Blikbo née DJANGBEDJA et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26883, déposée le 30-08-06, Mr TAKOUAME Goumah Nampoukti, profession de Topographe, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01a 19ca, situé à Lomé Agoényivé Houmbi, préfecture du Golfe, et borné au Nord par une rue non dénommée de 10 m, au Sud par le lot n° 2 A, à l'Est par le lot n° 1 B et à l'Ouest par le TF : 23181 RT.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme SAMBIANI Blikbo née DJANGBEDJA et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26884, déposée le 30-08-06, Mr RAMANOU Raimi, profession de Docteur Médecin, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11a 36ca, situé à Lomé Aflao Apédokoè, préfecture du Golfe, et borné au Nord par une rue existante de 20 m, au Sud par la propriété Gozo Wotodjo, à l'Est par la propriété de Mme Mékoun Sossivi et à l'Ouest par la propriété Gozo Wotodjo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26885, déposée le 30-08-06, Mr APEDOME Mensah Ayaovi, profession de Comptable, demeurant et domicilié à Lomé Bè-Klikamé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1ha 39a 81ca, situé à Tsévié Mission-Tové, préfecture du Zio, et borné au Nord par la propriété Koubli Koffi et la collectivité Silivi Amevo Koffi, au Sud par la propriété Barabon Kpétigo, à l'Est par la propriété de Agbéavi Afatsawo et à l'Ouest par la propriété Klomegan Bété Messan.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26886, déposée le 30-08-06, Mr APEDOME Mensah Ayaovi, profession de Comptable, demeurant et domicilié à Lomé Bè-Klikamé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 21a 00ca, situé à Lomé Sanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Konhé et borné au Nord et au Sud par la collectivité Agbassa, à l'Est par une rue existante de 14 m et à l'Ouest par une rue existante de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26888, déposée le 31-08-06, Mme TETE Afi Mawuli, profession de Caissière à la DGI, demeurant et domiciliée à Lomé Adidogomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 42ca, situé à Lomé Aflao Avédji, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Wataklassoukopé et borné au Nord par le lot n° 160, au Sud par le lot n° 164, à l'Est par une rue de 12 m et à l'Ouest par le lot n° 161.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26890, déposée le 04-09-06, Mr TEMKONDOUN Komi, profession de Comptable, demeurant et domicilié à Lomé Agoényivé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 00ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Agoényivé Kové et borné au Nord au Sud et à l'Ouest par la collectivité Agbavi Ewa et à l'Est par une rue nn dénommée de 12m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26891, déposée le 04-09-06, Mr TEMKONDOUN Komi, profession de Comptable, demeurant et domicilié à Lomé Agoényivé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 02ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Togblé Kopé Djagblé et borné au Nord par la propriété ADOVI Awalé, au Sud et à l'Ouest par la collectivité AMOUZOU, et à l'Est par la propriété DJOKPATA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26893, déposée le 05-09-06, La Sœur Ankouwa Dzigbondi NUTSUGAN, profession de Religieuse, demeurant et domiciliée à Sokodé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 41a 43ca, situé à Kpalimé, préfecture de Kloto, connu sous le nom de Agomé Kusuntu et borné au Nord par la propriété ATUTONOU Blaise, au Sud par une rue en projet de 14 m, à l'Est par les propriétés EHO Flore et EHO Komlan et à l'Ouest par la route Kusuntu-Hanyigba.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à la Congrégation ORANTES de l'Assomption et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26894, déposée le 05-09-06, COMMUNAUTE du Puits de JACOB-TOGO, profession d'Activité Religieuse et Sociale, demeurant et domicilié à Sokodé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité

togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 10a 72ca, situé à Sokodé, préfecture de Tchaoudjo, connu sous le nom de Pangalam et borné au Nord par une rue de 12 m, au Sud par la communauté du Puits de Jacob, à l'Est par la route national n°1 et à l'Ouest par la communauté du Puits de Jacob.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26876, déposée le 29-08-06, Mr ANLOHO Komi David, profession de Mécanicien, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 64ca, situé à Lomé Aflao Sagbado, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Apédokoè et borné au Nord par une rue existante de 14 m, au Sud par la collectivité Kplaka, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité BAKPA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26877, déposée le 29-08-06, Me DZOKA Kokou Kloutsè, profession d'Huissier de Justice, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04a 29ca, situé à Lomé Agoényivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Légbassito et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité VIGBEDOR.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26878, déposée le 29-08-06, Me DZOKA Kokou Klutsè, profession d'Huissier de Justice, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 19a 09ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Légbassito et borné au Nord par une rue non dénommée de 16 m, au Sud par les propriétés Flima Komla et Lagnon, à l'Est par une rue non dénommée de 14 m et à l'Ouest par les propriétés DENKE, ADJARABA Patrice et Adjikou Aziafo lrousse.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26879, déposée le 30-08-06, Mme TOKPLE Adjatougbe, profession de Revenduese, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 14a 10ca, situé à Djagblé, préfecture du Zio, connu sous le nom de Plokomé Zovadji et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété NOULILO Klové.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26880, déposée le 30-08-06, Mme TOKPLE Adjatougbe, profession de Revenduese, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 08a 51ca, situé à Djagblé, préfecture du Zio, connu sous le nom de Zovadji et borné au Nord et au Sud par la propriété Klové Noulilo, à l'Est par la propriété DICK et à l'Ouest par la propriété NOULILO Klové.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26881, déposée le 30-08-06, Mme KOUGBENYA Yawa Dédényo, profession d'Agent Commercial, demeurant et domiciliée à Lomé Gbossimé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone régulier d'une contenance totale de 09a 00ca, situé à Lomé Aflao Sagbado Logoté, préfecture du Zio, connu sous le nom de Logoté et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud par une rue non dénommée de 24 m, au Nord-l'Est par la collectivité DETO, au Sud-Est par la collectivité DUVON Kudité et à l'Ouest par la collectivité DETO.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26895, déposée le 05-09-06, Sœur Ankouwa Dzigbodi NUTSUGAN, profession de Religieuse, demeurant et domiciliée à Sokodé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1ha 17a 21ca, situé à Kpalimé, préfecture de Kloto, connu sous le nom de Agomé Kusuntu et borné au Nord par la propriété AGBLEZE Kodjo DARUIS, au Sud et à l'Est par la Congrégation ORANTES DE L'ASSOMPTION et à l'Ouest par AGBLEZE Kodjo Daruis et la Congrégation ORANTES de l'Assomption.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à la Congrégation ORANTES de l'Assomption et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26896, déposée le 05-09-06, Mr MATHE Messan, profession de Jurisconsulte, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin SOTED. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 74a 83ca, situé à Lomé Sanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Dangbessito et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la collectivité Sokpah et à l'Ouest par la collectivité Ahonza.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26898, déposée le 05-09-06, Mr BATABA Tchaa Claude, profession d'Employé à la RNET Kara, demeurant et domicilié à Kara. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02a 90ca, situé à Kara Sud, préfecture de la Kozah, et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété Kadanga, au Sud par un passage de 14 m à l'Est par la route nationale n° 1.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26899, déposée le 05-09-06, Mr ANANI-MEKLE K. Zinsou, profession de Pasteur, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 07a 17ca, situé à Lomé Tokoin Kélégou, préfecture de la Golfe, et borné au Nord par le lot n°1344, au Sud par le lot n°1342 à l'Est par le lot n°1354 et à l'Ouest par le Bd du Haho.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26900, déposée le 05-09-06, Mr KOUDJOU Ametonouh Puis, profession de Technicien de l'Équipement Rural, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin Abovey. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 07a 98ca, situé à Aného Dagué, préfecture des Lacs, et borné au Nord par Ewomi Attounoumi,

au Sud par une rue non dénommée 14 m, à l'Est par les Héritiers Agboanou et à l'Ouest par Agbodan Afandine.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26901, déposée le 06-09-06, Mme ANTHONY Marie, profession d'Aide Soignante, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 77ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, et borné au Nord par le lot n°1193, au Sud par le lot n° 1191, à l'Est par le Bd du Haho 30.00 m et à l'Ouest par le lot n° 1181.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26902, déposée le 08-09-06, Mr TAKOUAME Goumah Nampoukti, profession de Topographe, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 07a 40ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Baguida et borné au Nord par le lot n°32 B, au Sud par le lot n°36 à l'Est par la collectivité DOEVI Abévé et à l'Ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme EDORH Hodéwa Dométo Epse ATTIOGBE et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26903, déposée le 08-09-06, Mme Ekpaou Adjoua, profession d'Enseignante, demeurant et domiciliée à Libreville (Gabon). Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 23a 20ca, situé à Kara Tomdè, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de TOMDE Sité I et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud par le lot n° 32, à l'Est par la route Kara Lama Kolidè de 30 m et à l'Ouest par la rue de 10 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26904, déposée le 11-09-06, Mr BENISSAN Messan Tétévi, profession de Directeur de la STGS, demeurant et domicilié à Lomé Nukafu. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un

immeuble Suburbain non bâti, consistant en un polygone irrégulier d'une contenance totale de 07a 81ca, situé à Lomé Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Yokôé Agblégan et borné au Nord par la propriété SEKOU AGBAXODE, au Sud par une rue de 14 m, à l'Est par la propriété Kokou Agbékovi et à l'Ouest par la propriété SEKOU Kossitse.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26905, déposée le 11-09-06, Mme ABOUZI Amah épouse SAMA, profession d'Opératrice de Saisie, demeurant et domiciliée à Agoényivé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06a 29ca, situé à Lomé Agoényivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Agoényivé Logopé et borné au Nord par la propriété BAKA Apétowogbo Doé, au Sud par une rue existante de 14 m, à l'Est par la propriété BAKPA Apétowogbo Doé et à l'Ouest par une rue existante de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26906, déposée le 12-09-06, Mme MISSIAMEY-KOUDAYA Edith Akoueba N. H., profession de Fonctionnaire, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03a 40ca, situé à Lomé Baguida, préfecture du Golfe, connu sous le nom de AVEPOZO et borné au Nord par la TF 28536 RT, au Sud par une rue non dénommée de 24 m, à l'Est par la rue de 16 m et à l'Ouest par la collectivité KOMAHE Mensah.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26907, déposée le 12-09-06, Mr AYEDJI Kosi, profession de Fonctionnaire, demeurant et domicilié à Lomé Nukafu. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 24a 23ca, situé à Dague, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Dague et borné au Nord par la nouvelle route Lomé Aného, au Sud par la propriété AMETOWOU, à l'Est par la rue Dagué Gbodjomé et à l'Ouest par la collectivité ATAYI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26908, déposée le 12-09-06, Mr ATTISSE Gogovi Théophile, profession de Délégué Médical, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à Lomé Aflao Sagbado, préfecture du Golfe, et borné au Nord par le lot n° 13, au Sud par une rue non dénommée de 24 m, à l'Est par le lot 4 B et à l'Ouest par le lot n° 11.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26909, déposée le 12-09-06, Mr KPATCHA Akowobou, profession de Directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 09a 71ca, situé à Kara Dongoyo, préfecture de la Kozah, et borné au Nord par une rue non dénommée de 16 m, au Sud par le lot n° 1343, à l'Est par le lot 1341 et à l'Ouest par le lot n° 1345B.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26910, déposée le 12-09-06, Mr DANIGUE Yao Baisékou, profession de Directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 08a 08ca, situé à Kara Dongoyo, préfecture de la Kozah, et borné au Nord par une rue non dénommée de 16 m, au Sud par le lot n° 1347, à l'Est par le lot 1345 et à l'Ouest par le lot n° 1348.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26911, déposée le 12-09-06, Mr BASSAYI P. Egbaré, profession d'Officier des FAT, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 08a 68ca, situé à Kara Tomdè, préfecture de la Kozah, et borné au Nord par le lot n° 1097, au Sud par une rue de 14 m, à l'Est par une voie de 20 m et à l'Ouest par le lot n° 1095.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26912, déposée le 12-09-06, Mr BASSAYI Kpatcha, profession d'Entrepreneur, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 14a 62ca, situé à Kara Tomdè, préfecture de la Kozah, et borné au Nord par une rue non dénommée de 16 m, au Sud par les lots 1751 et 1752, à l'Est par une rue de 14 m et à l'Ouest par une rue de 24 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26913, déposée le 12-09-06, Mr DENADOU Kossi Toutou, profession d'Employé à Shell, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 16a 00ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Baguida et borné au Nord par la route internationale Togo Bénin, au Sud par une rue de 14 m, à l'Est par un passage de 6 m et à l'Ouest par le lot n° 17.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26914, déposée le 13-09-06, Me AMEGA Atsu Koffi, profession de Président de la Cour Constitutionnelle de Lomé, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 1a 45ca, situé à Lomé agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Nyivémé et borné au Nord par le lot n° 857 A, au Sud par le lot n° 860, à l'Est par une Emprise voie Ferrée Lomé Blitta et à l'Ouest par le lot n° 857 A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26915, déposée le 13-09-06, Mme GNASSOUNOU Ablavi Ahouéfa, profession de Ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à Lomé Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sagbado et borné au Nord le lot n° 11, au Sud par une rue de 14 m, à l'Est par le lot n° 10B et à l'Ouest par le lot n° 8.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à Mme BOBOE épouse AGBLEKE D. A. et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26916, déposée le 14-09-06, Mr KOUMOU Maguénani, profession de DG du CNCT, demeurant et domicilié à Lomé Agoènyivé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 2ha 34a 48ca, situé à Alédjo Kadara, préfecture d' Assoli, connu sous le nom de Agaradé et borné au Nord par la route nationale n° 1, au Sud par la propriété OURO-DJOW Fousséni, à l'Est par une rue de 16m et à l'Ouest par la propriété OURO-DJOW Fousséni.

Il déclare que ledit immeuble appartient au CNCT du Togo et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26917, déposée le 14-09-06, Mr ABIDI Kaléno, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 17a 19ca, situé à Lomé Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Aflao Sagbado et borné au Nord par la propriété NOUWATSI Komlan, au Sud par la collectivité NOGOME, à l'Est par la collectivité NOUWATSI et à l'Ouest par la collectivité NOUWATSI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26918, déposée le 14-09-06, Mr ABIDI Kaléno, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 14a 14ca, situé à Lomé Aflao Sagbado, préfecture du Golfe, et borné au Nord par la Ferme de NOUWATSI, au Sud par Amozou NOUWATSI, à l'Est par ABIDI Kaléno et à l'Ouest par la route Sagbado Yokoè.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26919, déposée le 14-09-06, Mr ABIDI Kaléno, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier

d'une contenance totale de 11a 97ca, situé à Lomé Aflao Sagbado, préfecture du Golfe, et borné au Nord et à l'Est par la collectivité NOUWATSI, au Sud par NOUWATSI Koffissi, et à l'Ouest par la Ferme de NOUWATSI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26920 déposée le 15-09-06, Mr PANIAH Messan Kossivi Sitou, profession d'Etudiant, demeurant et domicilié à Londres. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Téléssou et borné au Nord par la propriété Amédomé Abotsi, au Sud par une rue existante de 20 m, à l'Est par la propriété Amédomé Abotsi et à l'Ouest par la propriété.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26921, déposée le 15-09-06, Mr AGBAVON Komla Simon, profession d'Officier Supérieur des FAT, demeurant et domicilié à Lomé Adidogomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3ha 54a 91ca, situé à Kpélé Toutou Azioletsu, préfecture de Kloto, connu sous le nom de Azioletsu et borné au Nord, au Sud, à l'Est par les propriétés de la collectivité NTSAPKE DIGUI et à l'Ouest par la route KAI 1 Zio LETSU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26922, déposée le 18-09-06, Mr OURO-KORIGO Mollah Agnoro, profession de Officier Supérieur des FAT, demeurant et domicilié à Lomé Adidogomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 23a 41ca, situé à Lomé Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Apédokoè et borné au Nord par les collectivités YATO et FOLLY, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par des rues existantes de 16 et 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26923, déposée le 18-09-06, Mr DJIBRIL Iwoussa, profession d'Officier des FAT, demeurant et domicilié à Lomé Agoènyivé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 88ca, situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Aveyimé et borné au Nord par le lot n° 1328, au Sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'Est par le lot n°1331 et à l'Ouest par le lot n° 1327.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26924, déposée le 15-09-06, Mr NIMON Sogoyou Essosimna, profession d'Ingénieur Géologue, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04a 51ca, situé à Lomé Afiao Totsi, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Gblenkomé et borné au Nord par les lots n° 1420 et 1422, au Sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'Est par les lots n° 1419 bis et à l'Ouest par le lot n° 1421 B.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26925, déposée le 19-09-06, Mr BITOKA G Homba-Nimana, profession de Gestionnaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04a 98ca, situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Nyivémé et borné au Nord par une rue de 12 m, au Sud par le lot n°174 bis, à l'Est par les lots n°173 et 174 bis et à l'Ouest par une voie rapide de 50 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26926, déposée le 19-09-06, Mr KUAKUVI Anani, profession de Fonctionnaire, demeurant et domicilié à Abuja au Nigéria. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 76ca, situé à Agoènyivé Logopé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Agoènyivé Logopé et borné au Nord et à l'Ouest par la

propriété Afotro Akakpo, au Sud par une rue de 14 m et à l'Est par la collectivité Afotro.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26927, déposée le 19-09-06, Mr SOGNON Kouassi Emmanuel, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé Agoènyivé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 98ca, situé à Lomé Sanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom de FOZOE et borné au Nord par la route nationale n° 5 Lomé Kpalimé, au Sud par la propriété AGBAMA Koami, à l'Est par la propriété AGBAMA Koami et à l'Ouest par la propriété AGBAMA Koami.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26928, déposée le 19-09-06, Mme EKUE Ayélé, profession de Fonctionnaire de Police à la retraite, demeurant et domiciliée à Lomé Agoè Zongo. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04a 09ca, situé à Lomé Baguida, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Avépozo Kpogan et borné au Nord et au Sud par les lots n° 6 et 8, à l'Est par une rue en projet de 20 m et à l'Ouest par la propriété Mensan KOMAHE.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26929, déposée le 19-09-06, Mr FIAWOO Koffi Messan, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 14a 62ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Baguida la Détente et borné au Nord par la route nationale n° 2, au Sud par une rue de 14m, à l'Est par un passage de 6 m et à l'Ouest par le lot n°8.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26930, déposée le 20-09-06, Mr NICOUEVI Koffi S., profession d'Informaticien, demeurant et

domicilié à Lomé Hédzranawoé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 16a 90ca, situé à Lomé Sanguéra Danlimé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Danlimé et borné au Nord par la collectivité DJIVON et ADEGNON, au Sud par la collectivité FOTOKE, à l'Est par la collectivité MEDJAGO et à l'Ouest par la collectivité MEDJAGO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26932, déposée le 20-09-06, Mr KLUTSE Kossi, profession d'Agent de Douane, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 9ha 49a 01ca, situé à Tsévié Kolo, préfecture du Zio, connu sous le nom de Kolo et borné au Nord par la propriété ANADZO Frédéric, au Sud par la propriété ZOMAYI, à l'Est par les propriétés ATAYI Akoko et ANAZIGO et à l'Ouest par le ruisseau Kolo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26933, déposée le 21-09-06, Mr KOLOU Komlan, profession de Capitaine au long cours à Kpémé, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 07a 57ca, situé à Kara, préfecture de la KOZAH, connu sous le nom de Dongoyo et borné au Nord par le lot n° 439, au Sud par le lot n° 443, à l'Est par le lot n° 441 et à l'Ouest par une rue de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26934, déposée le 21-09-06, Mr KOLOU Komlan, profession de Capitaine au long cours à Kpémé, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 08a 88ca, situé à Sotouboua, préfecture de Sotouboua, connu sous le nom de Lawai et borné au Nord par Kouwounou Anégni, au Sud par une rue de 12 m, à l'Est par GNAMSOU et à l'Ouest par Tchanilé Arouna.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26935, déposée le 21-09-06, Mr KOLOU Komlan, profession de Capitaine au long cours à Kpémé, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 11ca, situé à Kara, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Dongoyo et borné au Nord le lot n° 1356-1357, au Sud par une rue de 16 m, à l'Est par les lots n° 1358 et 1359 et à l'Ouest par le lot n° 1354-1355.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26936, déposée le 21-09-06, Mr KOLOU Komlan, profession de Capitaine au long cours à Kpémé, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 40ca, situé à Sotouboua, préfecture de Sotouboua, connu sous le nom de Tchitchao et borné au Nord les lots n° 822 et 824, au Sud par une rue de 30 m, à l'Est par le lot n° 824 et à l'Ouest par le lot n° 823.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26937, déposée le 21-09-06, Mr KOLOU Komlan, profession de Capitaine au long cours à Kpémé, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 54ca, situé à Kara, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Tomdè et borné au Nord le lot n° 91, au Sud par le lot n° 93, à l'Est par une rue de 16 m et à l'Ouest par les lots n° 94 et 95.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26938, déposée le 21-09-06, Mr AHN IL BOK, profession de Photographe, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité Coréenne, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti,

consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 00ca, situé à Lomé Hédzranawoé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de AKPIKAME et borné au Nord par une rue de 16 m, au Sud par le lot n° 17, à l'Est par le lot n°26 et à l'Ouest par le lot n°24.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la Société PHOTOLAND et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26939, déposée le 22-09-06, Mr BARNABO Tongue, profession de Fonctionnaire de Police, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01a 83ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Agbalépédogan et borné au Nord la route de 50 m, au Sud par le lot n° 2644, à l'Est par le lot n°2644 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme MAKOUNOUI Kossiba et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26940, déposée le 22-09-06, Mme ASSIW-Tchabou Tchilahalou, profession d'Enseignante, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 93ca, situé à Kara, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Dongoyo et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud par les lots n° 1378 et 1379, à l'Est par le lot n°1380 B, et à l'Ouest par le lot n°1377 B.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26941, déposée le 22-09-06, Mr EDOH Agossou, profession d'Employé de Bureau, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 01ca, situé à Lomé Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sagbado et borné au Nord la propriété Adokou DAVON, au Sud par le lot n° 1 bis, à l'Est par le lot non déterminé et à l'Ouest par une rue de 30m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mr ANIGLO Ayaovi Videwou et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26942, déposée le 22-09-06, Mr KENEY Messan Komlan, profession d'Employé de Banque, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03a 32ca, situé à Lomé Tokoin, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Nukafu et borné au Nord et à l'Est par des rues non dénommées de 16 et 12 m, au Sud et à l'Ouest par les lots n°17 et 22.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26943, déposée le 26-09-06, Mr KOULOUM N'MA Bilizime, profession de Directeur de Société, demeurant et domicilié à Atakpamé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 90a 18ca, situé à Sodo, préfecture d'Amou, connu sous le nom de Ouvovoè et borné au Nord par le ruisseau Ouvovoè, au Sud par la collectivité DJIDOMELE à l'Est par la collectivité AMOUCLOU et à l'Ouest par la collectivité PATASSE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26944, déposée le 26-09-06, Mr KOULOUM N'MA Bilizime, profession de Directeur de Société, demeurant et domicilié à Atakpamé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 69a 90ca, situé à Sodo, préfecture d'Amou, connu sous le nom de Ouvovoè et borné au Nord par la collectivité AYAM KASSEM, au Sud par les collectivités DEGEBE et TCHABI, à l'Est par la propriété SALIFOU et à l'Ouest par la collectivité ATCHOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26945, déposée le 26-09-06, Mr NAYO Koffi, profession de Retraité, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 34ha 84a 01ca, situé à AGOMAZA, préfecture d'Amou, connu sous le nom de Ezoukoutsè et borné au Nord par la propriété DAGOUDI et la propriété MOSSI Abalo, au Sud par la propriété EFAVI Komlan, à l'Est par la propriété

MAWOUVI Gaba et propriété ILOKOTOU et à l'Ouest par la propriété EFAVI Komlan.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26946, déposée le 26-09-06, Mr NAYO Koffi, profession de Retraité, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04a 50ca, situé à Hihéatro, préfecture d'Aniou, connu sous le nom de Tonyéviadjé et borné au Nord par la propriété Kazalo, au Sud par la propriété GANYEASSI Kossi, à l'Est par une rue de 12 m et à l'Ouest par la propriété ESSY T. Kouma.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26950, déposée le 27-09-06, Mme YONLI-DJERGOU Mery Talata Cathérine, épse BARQUE profession de Sage-Femme Retraitée, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11a 96ca, situé à Sokodé, préfecture de Tchaoudjo, connu sous le nom de Pangalam et borné au Nord par une rue non dénommée de 12 m, au Sud par une rue non dénommée de 12 m, à l'Est par la collectivité Paganlam, et à l'Ouest par une rue non dénommée de 12 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26953, déposée le 27-09-06, Mr AVLAGBO Yao Frédéric, profession d'Entrepreneur, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4ha 07a 55ca, situé à Kévé Badja-Attitoé, préfecture de l'Avé, et borné au Nord par les propriétés Aményaglo et Wossetomekounawo, au Sud par la route Lomé Kpalimé, à l'Est par la collectivité Wuasi yao et à l'Ouest par la propriété Kossi Amlon.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mr AKAKPO Akou Gbetté et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26954, déposée le 27-09-06, Mlle ABIASSI Tallé Améyo profession d'Agent Commercial, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande

l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 01ca, situé à Lomé Baguida, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Bénomé et borné au Nord par les Héritiers Anani Golou, au Sud par Nagou Tchotcho Nicole, à l'Est par une rue existante de 14 m, et à l'Ouest par les Héritiers Ayédzi.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26955, déposée le 28-09-06, Mr MENSAH Komlan Messan Gamélé, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin Gbadago. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 09a 51ca, situé à Lomé Kpogan, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Agodéké et borné au Nord par les Héritiers Agbavito Anani, au Sud par Ologbi Saka, à l'Est par Koulekpatou Agbétiafa et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26957, déposée le 29-09-06, Mr KARIM Sébou, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Lomé Aflao Totsigan Gbonvé, préfecture du Golfe, et borné au Nord par le lot n° 856, au Sud par une rue non dénommée de 16 m, à l'Est par le lot n° 866 et à l'Ouest par le lot n° 864.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26962, déposée le 02-10-06, Mr PITANG Tchalla, profession de Journaliste, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1ha 45a 42ca, situé à Lassa Eliindé Labagao, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Labagao et borné au Nord par la collectivité LENDJAKI, au Sud par la collectivité SATO et ALIKA, à l'Est par la collectivité LENDJAKI et à l'Ouest par la collectivité ROBERT et PEKELI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26963, déposée le 02-10-06, Mr TCHALLA Pitang, profession de Journaliste, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11a 39ca, situé à Tchitchaô Siowdè, préfecture de la Kozah, et borné au Nord par la route nationale n°1, au Sud par l'ancienne route nationale n°1, à l'Est par la propriété KOBINA et à l'Ouest par la propriété KABISSI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26964, déposée le 02-10-06, Me HABIB AYEVA, profession de Notaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 07a 00ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Baguida Avépo et borné au Nord par la propriété GBORFU KUTOR, au Sud par la propriété GBORFU KUTOR, à l'Est par une rue non dénommée et à l'Ouest par la propriété GBORFU KUTOR.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme DANKLOU Vodouvi et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26965, déposée le 02-10-06, Me HABIB AYEVA, profession de Notaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06a 06ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Aflao Totsiviet borné au Nord par le lot n° 1242 bis, au Sud par le lot n° 1240, à l'Est par un passage de 6 m et à l'Ouest par le lot n°1239.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mr ALOKO Théodore et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26966, déposée le 03-10-06, Mr AMEVOR Kwami Melon De-Magna, profession d'Agent de banque à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin Hopital. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1ha 00a 62ca, situé à Adétikopé, préfecture du Zio, connu sous le nom de Agomédjogbé et borné au Nord par la propriété MAGNO EFIA John, au Sud par les propriétés de MAGNO EFIA John, à l'Est par la propriété MAGNO EFIA John et à l'Ouest par la propriété EVLUI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26967, déposée le 03-10-06, Mme SOKPEVI Akoua, profession de Ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé Adéwui. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 99ca, situé à Lomé Agoényivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Adougba et borné au Nord au Sud et à l'Ouest par les lots n° 1029, 1033, 1030 à l'Est par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à Mr FAMBO Kokou Patrice et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26968, déposée le 03-10-06, Mr AMEVOR Kwami Melon De-Magna, profession d'Agent de banque à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin Hopital. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 14a 91ca, situé à Lomé Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Apédokoè et borné au Nord par la propriété EGUE Adandjékpon, au Sud par les propriétés EGUE Adandjékpon, à l'Est par la propriété ATTANKOU Kossivi, et à l'Ouest par la propriété ADJANKLI Komi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26969, déposée le 03-10-06, Mlle SENU Akuavi Sampè, profession de Revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé Kodjoviakopé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04a 00ca, situé à AVEPOZO, préfecture du Golfe, et borné au Nord par la rue de 20 m, à l'Est et au Sud par la Réserve Administrative et à l'Ouest par le lot n° 142.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26970, déposée le 05-10-06, Mme Béatrice Ayélé KANGNY, profession de Ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation

au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04a 42ca, situé à Lomé Tokoin Commune de Lomé, connu sous le nom de RAMCO préfecture du Golfe, et borné au Nord par le lot n° 157 B, au Sud par une rue de 10 m, à l'Est par une rue de 10 m la et à l'Ouest par le lot n° 156.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26971, déposée le 05-10-06, Mme MOHAMED Roukaya, profession de Revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 97ca, situé à Lomé Agoényivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Zogbé et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété Weméné, au Sud et à l'Est par deux rues existantes de 14 m chacune.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26973, déposée le 06-10-06, Mr DAKEY Koffi Kouma, profession d'Ingénieur des Sciences Appliquées, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 76ca, situé à Lomé Aflao Agbalépédogan, préfecture du Golfe, et borné au Nord par le lot n° 1639, au Sud par le lot n° 1634, à l'Est par le lot n° 1640 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26976, déposée le 09-10-06, Mr AGUIDI Ayéda, profession d'Informaticien, demeurant et domicilié à Lomé Djidjolé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02a 98ca, situé à Lomé Agoényivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Logopé et borné au Nord par le lot n° 614, au Sud par une rue de 16 m, à l'Est par une rue de 16 m et à l'Ouest par le lot n° 615 A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26977, déposée le 09-10-06, Mme WALLA Koutchoukalo, profession d'Employée à la LONATO, demeurant et domiciliée à Lomé Agoényivé SORAD. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à Lomé Agoényivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de SORAD et borné au Nord par le lot n° 398, au Sud le lot n° 400 B et à l'Est par le lot n° 401 et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26987, déposée le 11-10-06, Mme NAYO Akouavi Enyonam, profession de Revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 19ca, situé à Lomé Aflao Avédji, préfecture du Golfe, et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété Abah, à l'Est par une rue de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 27019, déposée le 24-10-06, Mr LEKEZIME Pakoubatcha, profession d'Ingénieur Agronome, demeurant et domicilié à Lomé Agoè Cacavéli. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 426ha 90a 36ca, situé à DOUFOULI, préfecture de Blitta, connu sous le nom de DOUFOULI Akuita et borné au Nord par la collectivité MINASSI, au Sud par la collectivité OGAH, à l'Est par la collectivité MINASSI et à l'Ouest par les collectivités MINASSI et OGAH les parcelles 1 et 2 sont limitées par le ruisseau Kressibou, les parcelles 2 et 3 sont limitées par le ruisseau Gabangala.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Le conservateur de la propriété foncière
Ingrid A. AWADE